

Ferme éolienne de Grimault

Le projet est situé sur les communes de Grimault et Noyers dans l'Yonne. Ce secteur d'étude est particulièrement favorable à l'énergie éolienne, avec une vitesse de vent moyenne comprise entre 6 et 7 m/s à 100 mètres de hauteur.

Après la prise en compte de différents critères liés aux contraintes réglementaires, au paysage, au patrimoine et aux espaces naturels protégés, deux implantations sont proposées et comportent entre 6 et 10 éoliennes. Celles-ci auront un diamètre de 163 mètres et une hauteur maximale de 207,5 mètres en bout de pale, pour une puissance unitaire comprise entre 4,5 et 5,9 MW. Une distance minimale de 600 m est respectée avec les habitations.

Les études



Environnementale

Le bureau d'étude ENVOL a été missionné en début d'année 2025 pour réaliser l'étude environnementale sur la zone de projet, c'est-à-dire l'étude de la Faune et la Flore durant l'ensemble des cycles naturels des différentes espèces. Ces investigations environnementales vont se terminer en décembre 2025.



Paysagère

Le bureau d'études paysager EPYCART a également été missionné en début d'année 2025. L'étude paysagère comprend un diagnostic des sensibilités paysagères et patrimoniales dans un rayon d'environ 20 km autour de la zone du projet, et permet d'identifier les secteurs les plus sensibles comme les habitations les plus proches, les monuments historiques ou sites touristiques qui présentent des vues possibles sur la zone. L'ensemble des parcs éoliens construits, autorisés et en instruction sont intégrés dans l'étude afin d'évaluer les effets cumulés avec le projet.



Acoustique

Le cabinet acoustique EREA est intervenu sur site du 15 juillet 2025 au 7 août 2025 pour réaliser des mesures de niveaux sonores au droit des habitations les plus proches de la zone. Il modélisera ensuite la diffusion acoustique depuis chaque éolienne afin de s'assurer que l'émergence sonore perçue au niveau des habitations respecte la réglementation française (+5 dB le jour ; +3 dB la nuit). Si nécessaire, un plan de fonctionnement optimisé peut être mis en place pour réduire au maximum les émergences.



Historique et planning du projet



Avril 2022

Echanges avec les municipalités, les propriétaires et les exploitants

Décembre 2024

Lancement des études environnementales, paysagères et acoustiques
Installation du mât de mesure

Fin 2025

Finalisation des études et définition de l'implantation
Exposition du projet

Milieu d'année 2026

Dépôt de la demande d'autorisation environnementale en préfecture

2027

Consultation publique et Autorisation environnementale

2030

Construction et mise en service du parc éolien



Etat de l'éolien

En France, l'objectif est d'installer **33,2 GW** d'éolienne terrestre d'ici 2028. Au 30 juin 2025, **23,7 GW** ont été installés :

23,7

33,2

GW installés au 30 juin 2025
(observatoire de l'éolien 202 et objectif PPE de 2020)

Objectif pour 2028 en GW

En région Bourgogne-Franche-Comté, d'ici 2030 l'objectif défini par le SRADDET est d'atteindre **2,8 GW**. Au 30 juin 2025, **1,2 GW** ont été installés :

1,2

2,8

GW installés au 30 juin 2025
(Ministère de la transition énergétique, 2025)

Objectif pour 2030 en GW

Retrouvez toutes les informations du projet sur



<https://parc-eolien-grimault.fr>